



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.577/Add.1
20 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante et unième session
Genève, 3 mai - 23 juillet 1999

RAPPORT DU GROUPE DE PLANIFICATION

Additif

...

28. ... (Ajouter le texte suivant). En même temps, les membres n'ignorent nullement que l'Organisation se trouve dans la nécessité de prévoir la session scindée en deux parties sur les ressources budgétaires existantes. Il serait possible d'en économiser le surcoût, par exemple en réorganisant le programme de travail d'une session en deux temps de manière à pouvoir réserver une ou deux semaines à la fin de la première partie et/ou au début de la seconde partie de la session aux seules réunions qui peuvent se tenir avec un nombre restreint de membres de la Commission. Celle-ci mettrait cette possibilité à profit dès l'an 2000.

4. Groupe de travail de la Commission pour le quinquennat

29. Rappelant son programme de travail pour le quinquennat ¹, la Commission a examiné les progrès accomplis dans l'étude de chaque sujet durant les trois premières années du quinquennat en cours. Elle a noté que des progrès substantiels avaient été accomplis, en particulier dans l'étude des sujets

¹Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 10 (A/52/10), par. 220 et 221.

"Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses)" (achèvement de la première lecture du projet d'articles en 1998), "La nationalité en relation avec la succession d'États" (achèvement de la seconde lecture du projet d'articles en 1999) et "Responsabilité des États".

30. La Commission a pris note des recommandations relatives à l'actualisation du programme de travail adopté en 1997 en ce qui concerne les divers sujets pour le reste du quinquennat, comme suit :

Programme de travail (2000-2001)

2000 :

Responsabilité des États

Troisième rapport du Rapporteur spécial (deuxième partie du projet d'articles et questions non résolues).

Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses)

Observations des gouvernements sur les projets d'article relatifs à la "prévention". Troisième rapport du Rapporteur spécial (deuxième lecture des projets d'article sur la "prévention").

Protection diplomatique

Premier rapport du nouveau Rapporteur spécial.

Réserves aux traités

Quatrième rapport (deuxième partie) du Rapporteur spécial (sur la formulation et le retrait des réserves et des déclarations interprétatives).

Cinquième rapport (admissibilité des réserves).

Actes unilatéraux des États

Troisième rapport du Rapporteur spécial.

2001 :

Responsabilité des États

Quatrième rapport du Rapporteur spécial (autres questions en suspens).

Adoption du projet d'articles en deuxième lecture et commentaires y relatifs, et adoption de la recommandation de la Commission concernant le projet d'articles.

Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables
découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit
international (prévention des dommages transfrontières résultant
d'activités dangereuses)

Quatrième rapport du Rapporteur spécial. Achèvement de la seconde lecture des projets d'article sur la "prévention" et recommandations sur l'avenir du sujet de la "Responsabilité internationale".

Protection diplomatique

Deuxième rapport du Rapporteur spécial.

Réserves aux traités

Sixième rapport (Effets des réserves et des déclarations interprétatives).

Actes unilatéraux des États

Quatrième rapport du Rapporteur spécial.

31. La première lecture des sujets "Protection diplomatique", "Actes unilatéraux des États" ainsi que des projets de directives sur les "Réserves aux traités" sera achevée durant le prochain quinquennat.

5. Programme de travail à long terme

Voir le document A/CN.4/L.589.

6. Date et lieu de la cinquante-deuxième session

... Le Groupe de planification recommande à la Commission de tenir sa prochaine session, qui sera scindée en deux parties conformément à la décision qu'elle avait prise à sa cinquantième session, à l'Office des Nations Unies à Genève du 1er mai au 9 juin et du 10 juillet au 18 août 2000.
